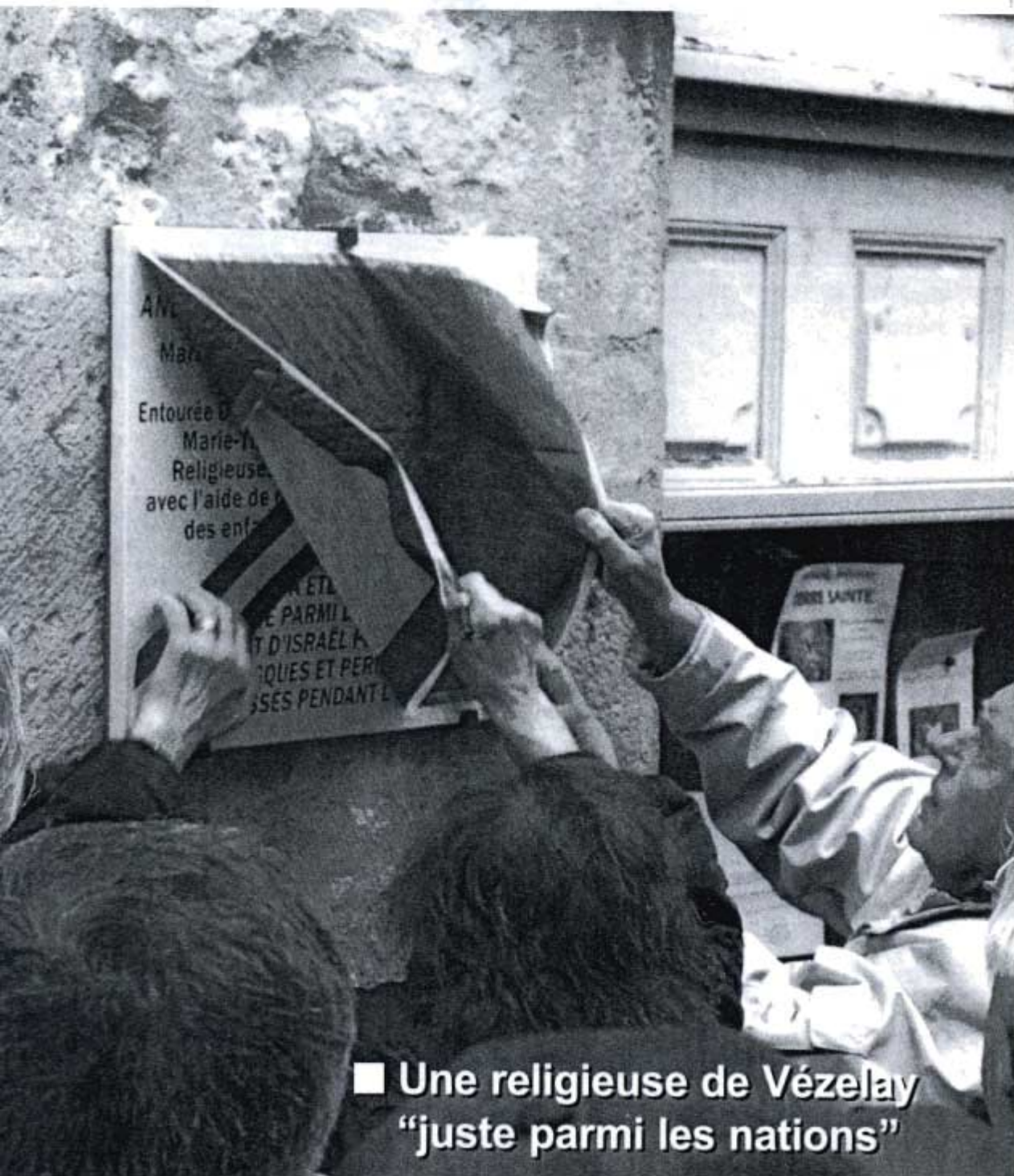


# Eglise dans l'Yonne



Bimensuel — 24 novembre 2007 — 2,30 €

n° 20



■ Une religieuse de Vézelay  
"juste parmi les nations"

# Sœur Léocadie

## Juste parmi les nations

En janvier 2007, l'État d'Israël a décerné, à titre posthume, la médaille de "Juste parmi les nations" à sœur Léocadie (Marie Arnol), religieuse de la Providence de Sens, qui a caché pendant la dernière guerre, à l'école Sainte-Madeleine de Vézelay, une trentaine de petites filles juives.

Au cours d'une célébration, le 11 novembre, une plaque a été apposée en son honneur sur le mur de cette école, devenue depuis le Centre Sainte-Madeleine.

Ce 11 novembre 2007, à Vézelay, le Délégué régional du Comité français pour Yad Vashem a remis à titre posthume à sœur Léocadie la médaille des *Justes parmi les nations* qui est décernée par l'Institut Yad Vashem, en Israël, aux personnes non juives qui ont sauvé des juifs sous l'Occupation au péril de leur vie. Reconnue par l'État d'Israël le 29 janvier 2007, le nom de la sœur sera inscrit à Paris et en Israël avec ceux des 2 700 Français *justes parmi les nations*.

Le sous-préfet, le président du Conseil général, le député, le conseiller général du canton, le rabbin de Dijon, le curé recteur de Vézelay, les autorités militaires et un grand concours de Vézéliens, de religieuses (les sœurs de Nevers qui ont intégré les sœurs de la Providence, les franciscaines qui accueillent dans le Centre) étaient là pour le moment solennel où le petit-neveu et Madame le Maire de Vézelay dévoilèrent la plaque posée à l'entrée de ce qui fut un refuge contre la bar-

barie nazie. Devant cette plaque, il était émouvant de voir et d'entendre deux des *jeunes filles juives* donner avec simplicité leur témoignage sur la vie de cette période. Des anciennes du pensionnat, habitantes de Vézelay, rappelaient aussi

leurs souvenirs. Les deux *enfants cachées* étaient assaillies de questions. L'échange se poursuivit après les discours des personnalités autour d'un pot de l'amitié à l'hôtel de ville.

Dans nos villages, il y a beaucoup de *secrets de famille*, des silences qui cachent l'héroïsme.

C'est en pensant à tous ces humbles discrets que Jésus a dit un jour: « Ton Père qui voit dans le secret te le rendra. »

On peut vénérer *Mademoiselle Augustine* (cf. p. 552) au cimetière de Vézelay et sœur Léocadie ainsi que les autres sœurs à l'ossuaire des religieuses de la Providence et des sœurs de la Charité de Nevers au cimetière de Sens.

François Tricard



### Sœur Léocadie

Nous savons bien peu de chose de sœur Léocadie. Née le 25 mars 1881 à La Maison-Dieu (Nièvre), elle a fait profession religieuse chez les sœurs de la Providence de Sens le 12 septembre 1900. Elle a été nommée supérieure de la communauté de Vézelay et directrice de l'école Sainte-Madeleine en 1929. Elle est décédée à Sens le 16 juin 1952.

Elle repose, comme sœur Marie (Marie-Thérèse Total), à l'ossuaire des sœurs de la Providence, au cimetière de Sens. Sœur Placidie, connue à Vézelay sous le nom de "Mlle Augustine" [Rigollat] a laissé un tel souvenir de charité que les Vézéliens, à sa mort, ont exigé que son corps soit ramené au cimetière



M. Debaussart montre la photo de sa grand-tante, sœur Léocadie. À gauche, M. Sibony, rabbin à Dijon.

### Les justes dans l'Yonne

Vingt-six Icaunas ont été reconnus "Justes parmi les nations" par l'État d'Israël et ont leur nom gravé sur le mémorial de la Shoah à Paris et à Yad-Vashem à Jérusalem. Au 1er janvier 2006, le titre avait été décerné à 21 308 personnes à travers le monde, dont 2 646 en France.

Mais comme le précise le livre du Mémorial: "Mais le livre des Justes ne sera jamais fermé car nombreux sont ceux qui resteront anonymes faute de témoignages. Reconnus ou non, ils incarnent le meilleur de l'humanité. Tous considèrent n'avoir rien fait d'autre que leur métier d'homme. Ils doivent servir de phares aux nouvelles générations.

- Lucienne et Raymond Guyolot (Appoigny)
- Hélène et Marie-Adolphe Meunier (Auxerre)
- Marie-Louise et André Vallenot (Avrolles)
- Marie et Désiré Nizier (Champlost)
- Léonide et Basile Roy (Champlost)
- Louise et Eugène Rouille (Charentenay)
- Renée et Paul Riboulot (Diges)
- Fernande Roy-Horry (Diges)
- Suzanne et Alfred Abadir-Poncy (Égriselles-le-Bocage)
- Jeanne et René Godard de Donville (Vassy-sous-Pisy)
- Valentine et Guy Verrier (Vassy-sous-Pisy)
- Marie Arnol - sœur Léocadie (Vézelay)
- Lisa et Alphonse Parent (Villon)
- Simone et Roger Roussy (Villon)



## Des témoignages émouvants

### Marie Tessler (Marie Berger pendant l'occupation)

Le 15 juillet 1942, nous avons été avertis que la police allait venir arrêter les hommes le lendemain. Mon père est parti se cacher.



Mais le lendemain, ce fut la rafle du Vel d'hiv' : ma mère, ma sœur et moi avons été emmenées au commissariat du 8<sup>e</sup> arrondissement, avec toutes les familles juives étrangères. Ma mère ayant réussi à prouver que nous étions des enfants français, nous avons échappé au camp de Drancy et à la déportation. Mais mes parents avaient compris que nous n'étions plus en sécurité à Paris.

Ma mère s'est alors adressée au dispensaire des sœurs de Saint-Vincent de Paul où nous allions en consultation. Sœur Vincent, qui dirigeait le dispensaire, nous a prises en charge, ma sœur et moi, et nous a fait emmener jusqu'à l'école Sainte-Madeleine à Vézelay.

Ici, nous étions quinze petites filles juives, entre 6 et 15 ans, sur un effectif de trente pensionnaires ; les autres étaient des enfants de la région. C'est grâce aux sœurs que nous avons échappé à la barbarie nazie.

C'est la deuxième fois que je reviens ici, et je ressens toujours la même émotion : en 1943 nous devions nous cacher, et à présent nous sommes libres... À la fin de la guerre, nous avons eu la joie de pou-

voir rejoindre notre famille.

Mais d'autres enfants sont venues ici alors que leurs parents avaient déjà été déportés...

### Fanny Talkman (Danièle Talmont pendant l'occupation)

Comme j'étais une des plus petites, je n'ai pas beaucoup de souvenirs... Je me souviens que je pleurais, et que ma sœur ne pouvait pas venir me voir.



Les sœurs se sont bien occupées de nous ; la preuve, c'est que nous sommes ici aujourd'hui... Je leur suis infiniment reconnaissante de tout ce qu'elles ont fait pour nous. Et je dis bravo à tous les gens de Vézelay qui nous ont aidées, parce qu'il fallait nous nourrir, alors que nos cartes d'alimentation n'étaient pas valables.

Après la guerre, nous avons rejoint nos familles. Et c'est seulement maintenant, après soixante ans, que nous nous retrouvons...

### Enfants et petits-enfants

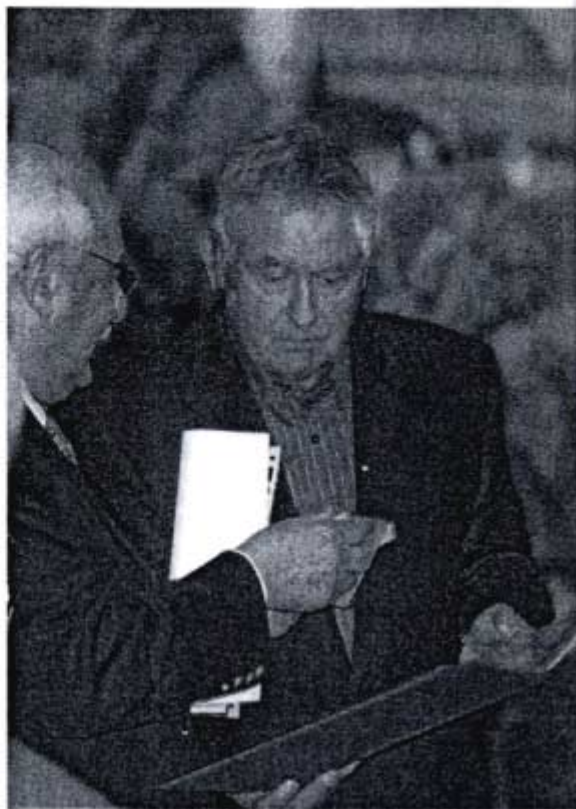
D'autres familles étaient représentées, enfants et petits enfants de *petites filles cachées* aujourd'hui disparues. Chez eux aussi, l'émotion était intense. Ils nous disaient que leur mère, leur grand-mère, leur tante... avait longtemps gardé le silence sur toute cette période. Il a fallu attendre ces dernières années pour que les langues se délient.

## Une longue recherche

C'est le petit-neveu de sœur Léocadie, M. Jacques Debaussart, qui a entrepris de rechercher les enfants cachés par sa grand-tante.

Durant la guerre, ses parents l'avaient envoyé à Vézelay pour le mettre en sécurité. C'est ainsi qu'il a côtoyé, dans le pensionnat de sa tante, bon nombre de petites filles aux noms bien communs: Berger, Sapin, Duruisseau, Dussabot...

Ayant appris, une fois la paix revenue, que sa tante cachait ainsi des enfants juifs, il a toujours rêvé de les retrouver. La retraite lui laissant le loisir de le faire, grâce au Comité français de Yad Vashem et à internet, il a pu retrouver la trace de sept d'entre elles – dont deux sont décédées depuis.



*Le représentant de Yad Vashem remet à titre posthume la médaille et le diplôme de Juste parmi les nations M. Debaussart, petit-neveu de sr Léocadie.*

### Les critères de reconnaissance d'un Juste (source: Yad Vashem)

**Pour être un Juste, il faut:**

- Avoir apporté une aide dans des situations où les juifs étaient impuissants et menacés de mort ou de déportation vers les camps de concentration.
- Le sauveteur était conscient du fait qu'en apportant cette aide, il risquait sa vie, sa sécurité et sa liberté personnelle (les nazis considéraient l'assistance aux juifs comme un délit majeur).
- Le sauveteur n'a exigé aucune récompense ou compensation matérielle en contrepartie de l'aide apportée.
- Le sauvetage ou l'aide est confirmé par les personnes sauvées ou attesté par des témoins directs et, lorsque c'est possible, par des documents d'archives authentiques.

**L'aide apportée aux juifs par des non-juifs a revêtu des formes très diverses:**

- Héberger un juif chez soi, ou dans des institutions laïques ou religieuses, à l'abri du monde extérieur.
- Aider un juif à se faire passer pour un non-juif en lui procurant des faux papiers d'identité ou des certificats de baptême (délivrés par le clergé afin d'obtenir des papiers authentiques).
- Aider les juifs à gagner un lieu sûr ou à traverser une frontière vers un pays plus en sécurité, notamment accompagner des adultes et des enfants dans des périples clandestins dans des territoires occupés et aménager le passage des frontières.
- Adopter temporairement des enfants juifs (pour la durée de la guerre).